Le MASTER Droit de L'Environnement, de la Sécurité et de la Qualité dans les Entreprises vous présente :





N° 265 Mardi 5 février 2019

Par Laura GOURNAY, Moukaila Saley Garba et Axel Joaquin Ojeda

www.iuristes-environnement.com

UNIVERSITÉ DE

VERSAILLES



A LA UNE – POLLUTION : LA FRANCE SOUHAITE RENFORCER LES NORMES RELATIVES A LA POLLUTION DE L'AIR PAR LES NAVIRES EN MEDITERRANEE

Le ministère de l'écologie a annoncé que d'ici 2020, la France souhaite proposer un renforcement drastique des normes antipollution de l'air pour les navires en Méditerranée. En effet, la pollution de l'air est une préoccupation fondamentale dans plusieurs ports de la Méditerranée en raison notamment de la croissance du tourisme de croisière.

Ce projet pourrait permettre d'éviter la mort de 1728 personnes chaque année et conduirait à réaliser des économies au moins trois fois supérieures au coût d'adaptation des navires. A Marseille, une étude commandée par l'Etat et rendue publique plaide pour la mise en place d'une zone internationale de limitation de la pollution des navires (ECA) en Méditerranée, sur le même modèle de celles qui existent en mer du Nord ou dans la Manche. Les bénéfices pour la santé seraient concentrés en Algérie, en Egypte, en Italie, en Grèce et en Turquie. Toutefois, le sud de la France devrait être concerné puisque la pollution au dioxyde d'azote pourrait baisser à Marseille (5,5 microgrammes/m³), Toulon, Bastia et Nice.

En amont, l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation internationale en 2020 devrait contribuer à ces efforts, avec une réduction par sept du taux maximal de soufre dans le carburant utilisé. Toutefois, le gouvernement souhaite aller plus loin avec une zone de limitation de la pollution ECA divisant par cinq le taux de soufre autorisé et réduisant les émissions d'oxyde d'azote.

RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE – LA FONTE DES GLACES MULTIPLIEE PAR QUATRE EN DIX ANS AU GROENLAND

Selon une étude danoise, la fonte des glaces s'accélère au Danemark. En effet, le nombre de km³ de glace fondant en un an aurait été multiplié par quatre de 2003 à 2013. La fonte des glaces au Groenland, qui entraine la hausse du niveau des mers serait désormais perceptible dans des zones plus étendues de l'immense île arctique. Le DTU Space Lab de l'Institut technique du Danemark a souligné dans un communiqué « En 2003, 111 km³ de glace par an disparaissaient, dix ans plus tard ce chiffre était presque quatre fois plus élevé, atteignant 428 km³ par an ».

Les chercheurs, qui ont participé à une étude sur les changements de la masse glaciaire au Groenland publiée dans les compte-rendus de l'Académie américaine des sciences, ont constaté « des changements prégnants et surprenants dans le schéma de fonte de la glace ». Ils considéraient que jusqu'à présent, c'était principalement la calotte glaciaire qui fondait et ce, dans les glaciers du nord-ouest et du sud-est du Groenland.

La principale explication de cette fonte des glaces résulte de la hausse des températures terrestres, et notamment par le biais du contact avec une eau de mer plus chaude. A son tour, la fonte de la calotte du Groenland explique en partie la hausse du niveau des océans.



DECHETS – L'ALLIANCE DES MULTINATIONALES CONTRE LES DECHETS PLASTIQUES

27 multinationales, regroupées dans l'AEPW (Alliance to end plastic waste), se sont engagées à verser 1,3 milliard d'euros en 5 ans pour mettre fin aux déchets plastiques.

80% des déchets plastiques marins qui aliment le Huitième continent proviennent de sources terrestres. Cette alliance a décidé d'agir sur en aval du problème. Bob Patel, PDG de LyondellBasell, multinationale américaine spécialisée dans la pétrochimie et fondatrice de l'AEPW a déclaré « Nous devons éduquer les consommateurs et les gouvernements sur la nécessité de la collecte et du traitement des déchets plastiques ».

L'AEPW vise quatre objectifs qui sont le développement d'infrastructures de collecte, le traitement et le recyclage; l'innovation; l'éducation des pouvoirs publics, entreprises et communautés; et le nettoyage des zones très polluées telles que les rivières. Effectivement, une étude publiée en juin 2017 a démontré que 67% des déchets plastiques proviennent de 20 fleuves dans le monde et principalement en Asie. L'alliance souhaite nouer des partenariats avec des villes afin de développer des systèmes de gestion des déchets dans les zones urbaines dépourvues d'infrastructures mais également investir dans l'Incubator Network afin de faire émerger des entreprises, des nouvelles technologies et des nouveaux modèles économiques. D'autre part, elle compte déployer un projet scientifique international « open source » et organiser des ateliers et des formations avec des organisations intergouvernementales comme les Nations Unies.



MAZONIE – LA VISION DE BOLSONARO

L'élection du président brésilien ouvre la porte à une exploitation intensive par l'agro-industrie de cette immense forêt, habitat fragile de nombreuses espèces.

L'élection de Jair Bolsonaro, est une très mauvaise nouvelle pour le coq-de-roche, le ouistiti pygmée, le singe-araignée ou le dauphin rose, et pour l'humanité en général puisque l'Amazonie est la réserve d'oxygène de la planète. Le nouveau président brésilien est en effet bien décidé à autoriser l'insatiable agroindustrie à exploiter des terres jusqu'à présent protégées. Sa première victime potentielle est l'Amazonie, la plus grande forêt tropicale du monde. La déforestation prive de leur habitat les espèces animales et végétales, les condamne à la disparition et entraîne d'autres fléaux : pollution, ravinement des sols.

Les conséquences sont déjà évidentes. Trente-quatre personnes sont mortes et près de 300 étaient toujours portées disparues samedi 26 janvier, après la rupture, la veille, d'un barrage du géant minier Vale au Brésil, et un deuxième barrage minier menace de céder.



JURISPRUDENCE

Annulation de deux certificats d'économie d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

Par décision du 19 octobre 2018, publiée au Journal Officiel n°0020 du 24 janvier 2019, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire a condamné la société GEO France FINANCE en annulant deux certificats d'économie d'énergie dont est titulaire cette dernière. Cette sanction a été prononcée en application de l'article L.222-2 du Code de l'énergie. La société aurait manqué à son obligation d'économie d'énergie. En effet, via les Certificats d'Economies d'Energie, l'Etat impose à des acteurs de réaliser certain volume d'économies d'énergies, sur leurs propres installations et sur celle de leurs clients sur une période définie.

Le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire a prononcé, à l'encontre de la société GEO France FINANCE l'annulation d'un volume de 5 567 190 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 117 619 140 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.



CLIMAT – LA CHINE ET L'INDE RESPONSABLES DE L'ACCROISSEMENT DES EMISSIONS MONDIALES DE CO2

Le constat est alarmant. Entre 2017 et 2018, les rejets d'origine fossile auraient augmenté de 2,7%. Cet accroissement serait essentiellement le résultat de la consommation de charbon repartie à la hausse ces dernières années.

Bien que le réchauffement climatique mette en péril nos économies, nos habitations et notre santé, il n'en demeure pas moins que les émissions de CO2 sont en point d'atteindre un niveau inégalé. En effet, c'est ce qui ressort du bilan annuel diffusé le 5 décembre dernier par le Global Carbon Project (GCP), un consortium scientifique international sous l'égide de l'Université britannique d'East Anglia. Ce bilan associé à celui du GIEC et à l'appel de l'Organisation des Nations Unies à multiplier les efforts des pays incite davantage les 196 Etats réunis pour la conférence mondiale sur le climat (COP24) à Katowice, en Pologne, à agir.

Le bilan du GCP met en lumière l'augmentation significative de 2,7% en 2018 résultant des émissions mondiales de dioxyde de carbone issues de la combustion de ressources fossiles (charbon, pétrole, gaz et des cimenteries atteignant 37 milliards de tonnes en 2018. Alors que l'augmentation de ces rejets avait stagné entre 2014 et 2016 avant une hausse de 1,6% en 2017, les rejets carbones franchissent un nouveau cap: les rejets carbones ont augmenté de 65% depuis 1990. Il convient d'ajouter à cela les émissions liées à la déforestation et aux autres changements d'affectation des sols qui élèveraient le bilan total à 41,5 milliards de tonnes de CO2 en 2018.





PESTICIDES – DES EURODEPUTES SOUHAITENT PLUS DE TRANSPARENCE DANS L'AUTORISATION DES PESTICIDES

Des députés européens ont émis la demande que les pesticides utilisés dans l'Union Européenne fassent l'objet de procédures d'autorisation plus transparentes. A ce titre, le Parlement européen à adopté un texte, non législatif, à 526 voix pour (et 66 voix contre) afin de permettre notamment aux citoyens « d'avoir accès aux études utilisées dans le cadre de la procédure d'autorisation ». Des députés appellent également la Commission européenne à lancer une étude épidémiologique sur l'impact réel des pesticides sur la santé humaine. D'autre part, ils recommandent que l'exécutif européen, qui a la prérogative d'initier des décisions législatives, propose des mesures afin de « mettre fin à l'épandage de pesticides sur de longues distances à proximité d'habitations, d'écoles, de crèches, de terrains de jeux, d'hôpitaux, de maternités ou d'établissements de soins ».

Suite aux discussions liées au glyphosate, le Parlement européen avait crée en février 2018 une commission spéciale sur le thème des pesticides, chargée de faire des propositions en la matière. Retenant des propositions de cette commission, des députés européens ont appelé à un réexamen des études sur la cancérogénicité du glyphosate ainsi qu'à l'inclure la « toxicité à long terme » dans les données requises pour les produits phytopharmaceutiques. L'eurodéputée française Angélique Delahaye, ancienne exploitante agricole, a qualifié l'adoption de ce rapport « d'avancée concrète pour les professionnels du secteur agricole et les consommateurs » mais considère qu'il ne s'agit pas de « faire un procès d'intention à certaines molécules utilisées depuis des décennies telles que le glyphosate ».

